



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 mai 2024, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 24-1062 concernant la division du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury en six districts électoraux* »

Ce règlement est entré en vigueur à la date prévue par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), soit le 31 octobre 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux>.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 31^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte